



## Bilan

### **Gouvernance partagée du site de « La Valencienne »**

Ce document présente le bilan de l'expérience de gouvernance partagée conduite au site de La Valencienne dès 2020. Il fait suite à la résolution adoptée par le Conseil communal le 5 mai 2026, qui invite la Municipalité à rédiger et publier ce bilan pour l'année 2025.

La Municipalité a préféré étendre son analyse aux faits qui se sont succédé dès 2020 et non se limiter à évoquer l'année 2025, de manière à cerner les enjeux de manière plus complète. L'historique sur une plus longue durée est nécessaire pour comprendre la situation actuelle de ce site.

Si le Conseil communal a déjà eu l'occasion de débattre des relations entre la Ville de Lausanne et le collectif de la Valencienne, un rappel paraît nécessaire, notamment parce que certains éléments des interpellations déposées et les échos médiatiques semblent se fonder sur quelques informations imprécises ou inexactes.

Une première association « *La Valencienne, terrains collectifs* » a occupé le lieu dès 2016 et était au bénéfice d'une convention pour quatre ans du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019. En 2020, dans le cadre des mesures COVID, le secrétariat général EJQ (n. b. alors en charge de ce lieu, aujourd'hui repris par le service quartiers, jeunesse et familles (QJF), vu la séparation intervenue en 2023 entre ces deux entités) a demandé que le lieu ne soit plus utilisé.

Au printemps 2021, des usages contraires aux prescriptions en matière de pandémie et d'autres usages problématiques ont été remontés. Face à ces difficultés, le comité a confirmé dissoudre l'association, car il ne désirait pas assumer les usages sur le site.

C'est à ce moment que le collectif de la Valencienne a trouvé son origine et revendiqué la gestion du site.

Une convention a été signée le 14 juillet 2021 avec l'Association de la Valencienne, nouvelle association constituée par les membres du Collectif des usagères et usagers de la Valencienne, pour une durée déterminée allant du 13 juillet 2021 au 30 septembre 2021, prolongée ensuite au 31 octobre 2021.

Durant cette saison, ce lieu a fait l'objet de tensions avec le voisinage (nuisances sonores et olfactives, bruits de comportement, incivilités diverses) et de difficultés à faire respecter le règlement général de police.

En septembre 2021, une démarche participative a été mise en œuvre par le SGEJQ. C'est ainsi que le 22 septembre 2021, une soirée d'ateliers a été organisée par la Ville, à laquelle tout le quartier était invité. En rassemblant une vingtaine de riveraines et riverains et de représentantes et représentants d'associations, elle a permis aux actrices et acteurs désirant s'investir pour ce lieu d'exprimer leurs envies, leurs besoins et leurs projets et de discuter d'une charte participative d'utilisation de ce lieu. Parmi les attentes exprimées à cette occasion figuraient le souhait de voir le lieu ouvert à une diversité d'acteurs et d'activités et des relations apaisées avec le voisinage. Une assemblée de quartiers a également été tenue le 29 septembre 2021, à l'occasion de laquelle la restitution de ces ateliers a été présentée. Un nouveau modèle de mise à disposition a été présenté.

Dès fin 2021 et durant 2022, la Ville s'est donc chargée de mettre à disposition les installations aux habitantes et des habitants ou aux associations souhaitant organiser des activités ouvertes au public et dédiées au quartier. Pour cela, un système de réservation a été organisé.



Plusieurs difficultés ont néanmoins émaillé le site durant 2022 et ont nécessité différentes interventions, à divers niveaux (manifestations non autorisées, agrandissement des jardins potagers hors des zones prévues à cet effet, installation d'un poulailler sans autorisation, etc.).

En 2023, la saison a démarré de fait sur le site pendant l'élaboration de nouvelles conventions. Avant l'été, des conventions ont pu être soumises aux deux associations présentes (l'Association de la Valencienne et l'Amicale de pétanque). La Valencienne a choisi de ne pas signer la convention, estimant le cadre informel de tolérance de facto en vigueur plus avantageux. C'est pourquoi une seule convention, d'une durée limitée au 31 octobre 2023, a été signée avec l'Amicale de pétanque, dans l'espoir de pouvoir compter sur une interlocutrice de confiance.

Les blocages et les divergences ont néanmoins perduré, portant toujours sur les mêmes sujets. Finalement, aucune réelle amélioration de la situation sur le site n'a été constatée.

En septembre 2023 le même collectif ou son collectif de soutien a diffusé un texte auprès de différents partenaires mettant nommément en cause deux employés de la Ville de manière pouvant atteindre à leur personnalité. En octobre 2023, le collectif ou son collectif de soutien ont largement diffusé un tract virulent, comparant l'un des collaborateurs de QJF à Mouammar Kadhafi, en référence à ses origines. Des excuses ont plus tard été présentées en privé au collaborateur concerné. De même sur place, en octobre 2023, il a été constaté des graffitis avec la mention *ACAB* et une roue avec les photos du municipal et du chef de service intitulée « *Tire sur un clown et gagne un shot* ».

En 2024, en dépit d'une convention signée le 15 mai 2024, à nouveau avec la seule association de l'Amicale de pétanque, diverses tensions sont encore intervenues, concernant par exemple la non-remise en état du potager ouvert sans autorisation l'année précédente, l'occupation sans droit du cabanon et le fait d'en avoir vidé son contenu, l'organisation d'un week-end en autogestion avec la réinstallation d'un poulailler et plusieurs interférences visant à ne pas permettre aux organisateurs au bénéfice d'une autorisation de déployer leurs manifestations comme souhaité (nuisances sonores perturbatrices, prises de paroles au micro, tentative de récupérer la recette de l'organisateur en faisant passer un chapeau, etc.).

C'est pourquoi pour 2025, le service QJF a soutenu la mise en place d'une faïtière réunissant les principales associations souhaitant toujours être actives sur le site, avec pour objectif de structurer la coordination et de favoriser un usage partagé. Ces démarches visaient à fédérer plusieurs acteurs autour d'un projet commun.

Six associations utilisatrices du site ont constitué la Faïtière Associative de La Valencienne lors d'une assemblée générale constitutive tenue le 29 avril 2025. Les statuts, adoptés à l'unanimité, établissaient un modèle de gouvernance horizontale articulé autour d'un cercle de coordination, d'un comité des rôles et d'une prise de décision par consensus. La Ville de Lausanne y assumait un rôle de facilitatrice et garante du cadre commun. La Faïtière a tenu plusieurs cercles de coordination au cours de la saison, permettant pour la première fois de réunir autour d'une même table l'ensemble des associations présentes sur le site. Là où chacune opérait jusqu'alors de manière indépendante, générant des incompréhensions et des insatisfactions récurrentes, la faïtière a introduit un cadre commun de concertation et de prise de décision collective.

Néanmoins, les tensions internes liées aux personnes présentes et à leur historique relationnel ont empêché la pérennisation de cette faïtière, malgré l'intervention de Bénévolat Vaud pour mener une médiation entre ces différentes personnes. Des tensions sont apparues sur la gouvernance, la répartition des usages et des divergences de vision. Aucun compromis n'a pu être trouvé. Le médiateur a conclu à l'impossibilité de mener à terme une médiation positive entre les parties.



Le lieu a été fermé à fin octobre 2025 par le service QJF dans le cadre de l'hivernage habituel.

Dès janvier 2026, à la suite de cette situation à nouveau complètement bloquée, plusieurs associations ont quitté la structure initiale unique. Certaines de ces associations ont alors et de leur propre initiative constitué une nouvelle faïtière à trois associations, soit « l'Amicale de pétanque », « Valencity » et « Fight Factory », sous le nom de Faïtière associative socioculturelle et sportive de la Valencienne (FASSV).

Cette faïtière a spontanément demandé rendez-vous au service QJF et le lendemain, le 28 janvier 2026, elle a déposé une demande de conventionnement et un dossier.

Le collectif de la Valencienne a pour sa part déposé une demande de conventionnement le 1<sup>er</sup> février 2026 sous le nom de la CaFaïtière en s'associant avec l'association « Tu shootes ou tu pointes », déjà présente précédemment dans la faïtière unique, et deux autres associations s'appelant « Les jardins de la Valencienne » et « les Barracudas ».

Une procédure en vue de déterminer avec quelle faïtière il serait possible de passer une convention (appelée « procédure de conventionnement ») a été mise en œuvre. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Une séance d'information et d'échange le 25 février 2026, permettant aux deux faïtières de poser leurs questions et de clarifier le cadre attendu.
- Une demande de compléments aux dossiers déjà reçus, incluant notamment les éléments de gouvernance, le programme d'activités et les modalités de collaboration avec les autres acteurs.
- Un délai fixé au 12 mars 2026 pour la remise des dossiers complets.
- Une audition successive le 19 mars 2026 des représentantes et représentants des deux faïtières sur la base des questions similaires.

Lors de la séance tenue le 25 février 2026 par le conseiller municipal M. David Payot, en présence du chef de service QJF, d'un collaborateur du service, les représentantes et représentants de chaque faïtière (et de ce fait des associations membres de chacune d'elles) ont été successivement entendus. Dans ce cadre, il a été tenté une dernière fois de trouver un cadre consensuel permettant aux deux entités de fonctionner en bonne intelligence et de concrétiser cela par une seule convention. Cette démarche s'est révélée vaine, les oppositions internes constatées par le passé étant toujours très vives.

Le droit d'être entendu des deux faïtières a ainsi été largement respecté et toutes deux ont été informées que la décision serait prise par la Municipalité.

Les propositions ont été évaluées en premier lieu selon leur capacité à assurer la vocation du site : accueillir des publics divers, avec des activités de plusieurs associations, d'organisateur ou organisatrices ponctuelles, et un lieu ouvert au public. Elles ont d'autre part été évaluées en fonction de leur capacité à gérer les difficultés constatées par le passé, c'est-à-dire à pouvoir prévenir les conflits avec le voisinage, les services de la Ville et les autres organisations actives sur le site.

## **Conclusions**

Les faits rappelés ci-dessus ont amené la Municipalité aux conclusions suivantes.

Dire que le collectif de la Valencienne serait privé d'une gestion dont il disposait jusqu'à présent est inexact. Par ailleurs, il a été régulièrement précisé que les activités du Collectif de la Valencienne étaient appréciées positivement, mais ne pouvaient justifier des conflits de voisinage, des pressions contre d'autres associations présentes sur le site, ni la transgression des exigences de la Ville et de ses services.



Dès lors que les règles collectives ont été respectées par la faïtière en 2025, la coordination a fonctionné et les décisions ont pu être prises de manière partagée, réduisant les sources d'insatisfaction habituelles. Néanmoins, certains membres ont continué à agir en dehors de ce cadre, fragilisant la dynamique collective et alimentant les tensions qui ont marqué la deuxième partie de la saison. Un processus de médiation a été engagé en juillet 2025 avec une structure externe à la Ville. Malgré les entretiens préparatoires et les séances tenues, aucun accord n'a pu être trouvé et la médiation a formellement échoué. Les principaux points de blocage identifiés portaient sur la vision du lieu, les modalités de gouvernance et une perte de confiance entre les parties. Sur ce constat, au terme de la saison, plusieurs associations ont quitté la faïtière.

Un modèle de faïtière est non seulement réalisable, mais il représente une réponse adaptée aux enjeux de gestion participative d'un espace public partagé. Le cadre mis en place a prouvé sa valeur dès lors qu'il était respecté. Les difficultés rencontrées n'en remettent pas en cause la pertinence, elles en soulignent les exigences : alignement préalable sur la vision du lieu, respect des décisions collectives et accompagnement dans la durée. Fort de ces enseignements, la Municipalité a décidé de reconduire ce modèle pour 2026.

Il importe par ailleurs de rappeler que la décision du 2 avril 2026 de conventionner la FASSV, faïtière chargée de coordonner les associations sur le site, n'exclut aucune association du site. Le collectif de la Valencienne continue à mener des activités conviviales sur le site. La FASSV a déjà pris contact avec la CaFaïtière pour connaître ses souhaits d'activités.

Sous l'angle de l'animation socioculturelle, il convient de rappeler que cette mission est en principe réalisée par du personnel qualifié, selon la définition défendue par la Ville et par la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, ce qui n'est pas le cas à la Valencienne. Il y a lieu d'opérer une distinction en parlant plutôt d'action communautaire pour se référer au type d'activités menées à la Valencienne. Enfin, il est nécessaire de rappeler que, depuis 2016, le Centre socioculturel de Prélaz-Valency et son association ont à plusieurs reprises indiqué ne pas souhaiter assumer la responsabilité de la gestion du site, ni arbitrer des tensions entre associations présentes sur le site.

Cela étant, le programme actuel de la FASSV prévoit prioritairement des activités sportives, où la pétanque a naturellement une place de choix, et s'adresse à des publics présents sur le site, avec une attention particulière pour offrir des activités adaptées aux femmes et aux enfants.